

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE  
LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT  
SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

**Sont présent(e)s :**

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Bianca Gagnon, conseillère :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier

**Absent :**

Aucun

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h01.

Quatre personnes assistent à la séance.

**Ordre du jour**

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024
4. CONSEIL MUNICIPAL
- 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
- 6.2. Dépôt des états financiers internes de novembre 2024
- 6.3. Adoption du règlement # 336-24 portant sur la Gestion Contractuelle de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski
- 6.4. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 6.5. Acceptation de soumission de MALLETTE pour travaux sur la norme SP 3280
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE  
Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
- 8.1. Autorisation de paiement à Construction Martin Bérubé
- 8.2. Autorisation de paiement à Léon Chouinard Ltée
- 8.3. TECQ 2024 programmation #1

9. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 9.1. Acceptation de soumission Akifer inc.
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 10.1. Demande de subvention à Emploi d'été Canada 2025
  - 10.2. Appui au Réseau éducatif de la petite enfance
  - 10.3. Autorisation de demande auprès de la CPTAQ pour le projet du Sentier National
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 11.1. Adoption du règlement numéro 334-24 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10
  - 11.2. Adoption règlement numéro 333-24 modifiant le plan d'urbanisme numéro 210-10
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**24-12-203 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-12-204 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS**

**Ensemble du conseil :**

**M. Georges Deschênes :**

**Maire**

- MRC : le projet circonflexe investit 50 000\$ en équipements sportifs;
- MRC : un budget serré a été conçu où des apports des surplus accumulés ont été nécessaires;
- Caureq : il y aura deux CA distincts soit un municipal et un autre de santé;
- Le budget municipal est en conception;
- Une rencontre aura lieu le jeudi 5 décembre avec le MTQ pour avancer le dossier de la réfection du réseau d'aqueduc sur la Principale;
- À la réunion des élus du BSL, il a reçu les informations sur les 187 tâches à remettre au gouvernement qu'un DG municipal doit faire.

**M. Sylvain Deschênes, conseiller :**

**siège n° : 1**

- Pas de point à traiter.

**Mme Bianca Gagnon, conseillère :** **siège n° : 2**

- Pas de point à traiter.

**M. Stéphane Deschênes, conseiller :** **siège n° : 3**

- Un nouveau raccordement a été effectué sur le réseau;
- Ressources humaines : les chauffeurs à neige sont entrés en fonction.

**M. Guillaume Lavoie, conseiller :** **siège n° : 4**

- Avec le froid, les travaux de glaçage de l'aréna débutent.

**Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère :** **siège n° : 5**

- Pas de point à traiter.

**M. Waren Soucy, conseiller :** **siège n° : 6**

- Pas de point à traiter

## **5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

**Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :** informe la municipalité sur la répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec (TVQ);

**Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de Matapédia et de La Mitis :** effectue un suivi des dossiers des matières résiduelles;

**Maison des Jeunes de Mont-Joli :** envoie de l'information sur la campagne de financement au profit de la Maison des jeunes;

**Éco Mitis :** offre à la municipalité d'adhérer à leur organisme;

**Centre de mise en valeur des Opérations Dignité :** informe la municipalité sur les projets en cours;

**Fédération Québécoise des Municipalités :** informe la municipalité que son adhésion 2025 sera payée par la MRC de La Mitis;

**Promotion Saint-Gabriel :** transfère une résolution de leur organisation demandant au MTQ une analyse de la sécurité routière sur la Rue Principale.

24-12-205

### **6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer en date du 30 novembre 2024 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

**ATTENDU QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 novembre 2024 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #25583 à 25598	21 650.92
Dépôt direct # 500597 à 500629	41 517.98\$
Prélèvements #3911 à 3928	26 352.81\$
Salaires élus (nov)	2 808.17\$
Salaires employés (20/10 au 16/11/2024)	29 304.27\$
Salaires pompier (20/10 au 16/11/2024)	3 141.95\$
<b>Total</b>	<b>124 776.10\$</b>

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-12-206 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER NOVEMBRE 2024**

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 30 novembre 2024 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-12-207 6.3- ADOPTION DU RÈGLEMENT # 336-24 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé le 4 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance relativement au règlement #336-24 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement #336-24 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-12-208 6.4 - DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément aux exigences de l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités, les membres du Conseil municipal déposent, séance tenante, leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

Le greffier-trésorier, M. Frédérick Lee, déclare avoir reçu toutes les déclarations des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

**24-12-209**

**6.5- ACCEPTATION DE SOUMISSION DE MALLETTE POUR TRAVAUX SUR LA NORME SP 3280**

**ATTENDU QUE** les municipalités du Québec ont la nouvelle obligation de se conformer à la norme comptable SP 3280;

**ATTENDU QUE** les objectifs de la norme sont de définir les activités à inclure dans un passif au titre de la mise hors service d'une immobilisation corporelle et de préciser à quel moment comptabiliser et comment évaluer un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission de MALLETTE au montant de 9 100.00\$ avant taxes pour les travaux à réaliser pour l'implantation de la norme SP 3280 dans les activités administratives de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-12-210**

**8.1- AUTORISATION DE PAIEMENTS À CONSTRUCTION MARTIN BÉRUBÉ**

**ATTENDU QUE** selon un rapport d'assurance, la municipalité devait apporter des améliorations à la toiture de trois bâtiments,

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a accepté la soumission de Construction Martin Bérubé via la résolution 24-09-147;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #229 au montant de 12 532.30\$ taxes incluses à Construction Martin Bérubé.;

**QUE** la facture #229 soit imputée aux travaux de la TECQ 2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-12-211**

**8.2- AUTORISATION DE PAIEMENT À LÉON CHOUINARD LTÉE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski effectue des opérations de rechargement de ses voies publiques de façon récurrente;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque Parent

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #054237 au montant de 32 826.01\$ taxes incluses à Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée.;

**QUE** ce paiement soit imputé au compte #02-32000-621 achat de pierre et gravier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-12-212**

### **8.3- TECQ 2024 PROGRAMMATION #1**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

**QUE** la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-12-213 9.1 – ACCEPTATION DE SOUMISSION AKIFER INC.**

**Ce point est remis à une réunion ultérieure.**

**24-12-214 10.1 – DEMANDE DE SUBVENTION À EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2025  
ATTENDU QUE** la période pour le dépôt des demandes d'aides financières dans le cadre du programme Emploi Été Canada 2025 bat son plein;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du programme Emploi d'Été Canada 2025;

**QUE** monsieur Louis-George Lévesque soit mandaté pour signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tous les documents nécessaires à cette demande;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-12-215 10.2 – APPUI AU RÉSEAU ÉDUCATIF DE LA PETITE ENFANCE**

**ATTENDU QUE** les responsables en services éducatifs en milieu familial (RSE) subissent des inconvénients de la hausse des prix à la consommation et que leurs revenus ne sont pas indexés pour faire face à cette inflation;

**ATTENDU QUE** les RSE et la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) mènent des actions afin de faire avancer les négociations avec le Gouvernement du Québec;

**ATTENDU QUE** des RSE travaillent sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski et contribuent à aider des familles locales afin d'avoir un milieu de vie avec des services de proximité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski appuie les RSE et la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) dans leurs négociations avec le Gouvernement du Québec;

**QUE** cette résolution soit envoyée au bureau du député de Matane-Matapédia, monsieur Pascal Bérubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-12-216 10.3 – AUTORISATION DE DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR LE PROJET DU SENTIER NATIONAL**

**ATTENDU QUE** les Municipalités de Saint-Gabriel-de-Rimouski, Les Hauteurs et de Saint-Charles-Garnier ont été acceptées pour une subvention auprès de Rando Québec afin d'établir un tracé et des travaux d'aménagement pour la continuité du Sentier National;

**ATTENDU QUE** le tracé amène à obtenir des droits de passage sur des terres agricoles;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski mandate monsieur Louis-George Lévesque responsable des loisirs et/ou monsieur Frédérick Lee directeur général à effectuer une demande auprès de la CPTAQ afin d'obtenir les droits de passages sur des lots privés dans le cadre du projet de Sentier National.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-12-217**

**11.1 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 334-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 211-10**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de zonage numéro 211-10;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion pour le présent règlement a été donné le 7 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT QU'UN** premier projet de règlement a été déposé et adopté le 7 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation a été tenue le 4 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT QU'À** la suite de la consultation publique, le conseil n'a apporté aucun changement au second projet de règlement;

**CONSIDÉRANT QU'UN** second projet de règlement a été adopté le 4 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet de règlement a été soumis aux personnes habiles à voter et qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été déposée, et que conséquemment, le règlement numéro 334-24 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski adopte le règlement numéro 334-24 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-12-218**

**11.2 – ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 333-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 210-10**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;



**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au plan d'urbanisme numéro 210-10;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné le 7 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT QU'UN** projet de règlement a été déposé et adopté le 7 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation a été tenue le 4 novembre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski adopte le règlement numéro 333-24 modifiant le plan d'urbanisme numéro 210-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES**

### **24-12-219 13.1 – DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE PELLETIER NORD**

**ATTENDU QUE** la Route Pelletier Nord n'est pas déneigée après les habitations durant la période hivernale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski opte pour le statu quo et qu'elle ne déneige pas la Route Pelletier Nord durant l'hiver 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **24-12-220 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 20h34

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Lee  
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire